



**MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par le soussigné, que lors de la prochaine assemblée du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville qui se tiendra le 5 octobre 2020 à 19h, à l'Hôtel de ville situé au 351, rue Turgeon où, via un enregistrement sur le site Internet, selon l'évolution de la situation en lien avec la COVID-19, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation suivante :

**Nature et effets :**

Dérogation mineure portant sur l'article 5.2.2 du règlement de zonage no 364-2004 qui indique que le bâtiment principal doit être située à au moins 6 mètres de ligne latérale alors que le bâtiment a été construit à 1.28m et 1.88m de la ligne latérale.

**Identification du site concerné :**

Propriété de M. Joël Boily située au 5, Tour-du-Lac-Gamelin à Hébertville.  
Désignation cadastrale : Lot no 4 683 905 du cadastre du Québec.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande. Les citoyens pourront transmettre leur question ou commentaire par courriel à l'adresse suivante, [dq@ville.hebertville.qc.ca](mailto:dq@ville.hebertville.qc.ca) ou encore par écrit à l'attention de M. Sylvain Privé au 351, rue Turgeon, Hébertville (Québec).

**DONNÉ À HÉBERTVILLE** ce dix-huitième jour du mois de septembre deux mille VINGT.

  
Sylvain Privé  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Sylvain Privé, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Hébertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau de poste, sur le site internet ainsi que sur la page Facebook du service des loisirs désignés, le 18 septembre 2020 entre 8 h et 16 h 00.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 18<sup>ème</sup> jour de septembre 2020.

  
Sylvain Privé  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier